

Procès verbal

Le vendredi 21 février 2025 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 14 février 2025, s'est réunie sous la présidence de Geneviève MARQUET.

Secrétaire de la séance : Elsa CORNARO DE CURTON

Présents : Geneviève MARQUET, Alexandre POUJOLS, Bertrand FRAYSSE, Elsa CORNARO DE CURTON, Nadine ARNAL, Sylvie AUDY, Michel CALMEJANE, Nathalie GOUJOU, Christophe PERROT, Eric PRUCHON

Représentés : Danielle BOUYSSOU représentée par Geneviève MARQUET

Absents et excusés :

Mr POUJOLS Alexandre est arrivé à 19h.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2024,
- Le compte administratif et le compte de gestion 2024,
- Le point sur l'interconnexion en eau potable,
- Fonds Cantal Solidaire 2025-2027,
- Enfouissement réseau à l'Etang,
- Recrutement agent contractuel,
- Affaires diverses.

Mme le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 28 novembre dernier. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des Membres du Conseil Municipal.

Délibérations du Conseil :

Délibération sur le compte administratif - LE TRIOULOU 2024 (N° DE 001 2025)

Le Conseil Municipal, réuni et présidé par Michel Calmejane, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Geneviève Marquet, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré:

1. lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | Dépenses Fonctionnement | Recettes Fonctionnement | Dépenses Investissement | Recettes Investissement | Total Dépenses | Total Recettes |
|---------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|-------------------|-------------------|
| Résultats reportés | 0,00 | 203 032,73 | 0,00 | 30 394,61 | 0,00 | 233 427,34 |
| Opérations exercice | 114 916,97 | 143 684,02 | 75 279,13 | 32 384,40 | 190 196,10 | 176 068,42 |
| Total | 114 916,97 | 346 716,75 | 75 279,13 | 62 779,01 | 190 196,10 | 409 495,76 |
| Résultat de clôture | | 231 799,78 | 12 500,12 | | | 219 299,66 |

| | | | | | | |
|--------------------|------|------------|-----------|------|-----------|------------|
| Restes à réaliser | 0,00 | 0,00 | 22 500,00 | 0,00 | 22 500,00 | 0,00 |
| Total cumulé | 0,00 | 231 799,78 | 35 000,12 | 0,00 | 22 500,00 | 219 299,66 |
| Résultat définitif | | 231 799,78 | 35 000,12 | | | 196 799,66 |

2. constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération sur le compte de gestion - LE TRIOULOU 2024 (N° DE 002 2025)

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - LE TRIOULOU 2024 (N° DE 003 2025)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARQUET Geneviève

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : excédent de 231 799,78 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|---|------------|
| Pour Mémoire | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002) | 0,00 |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002) | 203 032,73 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021) | 151 687,73 |

| | |
|--|------------|
| RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT | 28 767,05 |
| Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024 | 231 799,78 |
| A. EXCEDENT AU 31/12/2024 | 231 799,78 |
| Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | 0,00 |
| Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068 | 35 000,12 |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | 0,00 |
| affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002) | 196 799,66 |
| B. DEFICIT AU 31/12/2024 | 0,00 |
| Déficit résiduel à reporter - dépense 002 | 0,00 |

Enfouissement réseau téléphonique à l'Etang (St Constant) (N° DE 004 2025)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique à l'Etang peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 5 460.00 €.

En application de la délibération du Comité Syndical en date du 03 décembre 2020, avec effet au 1er janvier 2021, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération , soit 1 versement de 2730 € au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour et une abstention :

1. de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
2. d'autoriser Madame le Maire à verser le fonds de concours,
3. de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Accroissement temporaire activité: Recrutement agent contractuel (N° DE 005 2025)

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'aux termes de l'article 3, alinéas 1 et 2 du code général de la fonction publique les collectivités territoriales sont autorisées à recruter des agents contractuels, et ainsi conclure des contrats avec eux, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et ce pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Madame le Maire expose la surcharge de travail au moment de l'élaboration des documents budgétaires(comptes administratifs, budgets primitifs...) et propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, pour des besoins occasionnels, un agent contractuel pour exercer les fonctions de secrétaire général de mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour et une abstention :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu le loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

1- Autorise le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 et 2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée précitée, et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, un agent correspondant à Secrétaire Général de Mairie.

2- Dit que cet agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès au grade précité.

3- Dit que la rémunération de cet agent contractuel s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes au grade occupé.

4-Autorise en conséquence le Maire à signer les contrats de recrutement et renouvellement éventuels.

5- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent contractuel sont inscrits au budget communal.

- Le point sur l'interconnexion en eau potable,

Mme le Maire explique que les travaux de l'interconnexion ont commencé le 27 janvier près du château d'eau de Lendrevie sur Bagnac, Une réunion est prévue sur le terrain toutes les semaines durant la durée du chantier.

Bertrand Fraysse fait le point sur les trois premières réunions sur le terrain. Vu la météo, chemin impraticable au départ, des solutions sont en cours.

Début mars, les travaux vont débuter au départ du château d'eau du Trioulou.

Les dernières conventions sont en cours de signature . Il ne reste plus que celle de M. Poprawa.

Le point sur l'adressage : Mme le Maire informe le Conseil qu'un mail avait été envoyé le 16 janvier dernier aux habitants pour l'emplacement de la pose des numéros.

Deux journées 1/2 de travail ont été nécessaires pour cette tâche plus une journée de prise de rdv avec les administrés.

C'est Bastien Vigier qui a assuré une journée de travail avec le Maire le 20 janvier. Et ensuite, Kévin Mary l'a remplacé. Le binôme a travaillé ensemble le 27 janvier toute la journée et la matinée du 3 février.

La totalité des maisons possède son numéro, reste ceux des bâtiments à mettre, (une demi journée de travail).

Le 21 janvier dernier, Mme le Maire a été contactée par Renaud Saint-André du journal l'Union pour la rédaction d'un article sur l'adressage de la commune du Trioulou. L'article est paru le samedi 25 janvier.

La commande des panneaux des lieux-dits devrait arriver vers le 6 mars.

Mme le Maire suggère qu'ils soient placés rapidement.

Un panneau "Cédez le passage" sera mis en place à la sortie du chemin de la Calvétie.

- Fonds Cantal Solidaire 2025-2027,

Mme le Maire informe le Conseil que le dossier du Fonds Cantal Solidaire doit être déposé avant le 30 mars 2025. Un débat s'ensuit sur différentes possibilités de dépôt de dossiers de travaux :

1 - Elargissement de la route communale de La Darse (avec déplacements de poteaux) - Bertrand et Sylvain Caumon ont rencontré Géraud Gazal le 11 février dernier pour un projet d'élargissement à La Darse (chemin devant la maison de Guillaume Gazal).

2 - Ouverture d'une porte avec accès indépendant derrière la Mairie pour l'appartement au 1er étage de la mairie, ainsi qu'un escalier dans l'autre sens et la rénovation du logement.

3 - Agrandissement du cimetière.

Des devis vont être demandés.

Mme le Maire rappelle les travaux sur les chemins communaux prévus en 2025 : Le Fraysse, Les Cruzades, et le chemin de Laveissière.

Elle informe les membres du Conseil que la signature de l'acte avec Frédéric Lagarde de l'achat du chemin du Rieu se fera le jeudi 13 mars à 17h à l'étude de Me Rivière à Maurs et signale également être en attente d'un rdv avec un notaire sur Aurillac pour la régularisation d'une petite partie de terrain à La Darse appartenant à la famille Boudou Combes suite à la vente d'une maison à M. et Mme Audy.

Commission Bâtiments Communaux :

Suite à la visite de contrôle du Cabinet Véritas, Mme le Maire informe les membres que la hotte de la cuisine doit être nettoyée - Un contact va être pris rapidement.

Commission Environnement, Culture et Tourisme :

Mme le Maire soumet la date de la journée Nettoyage : Samedi 12 avril

Affaires diverses :

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil que des élèves du RET de Saint-Constant/Saint-Santin participeront à un voyage à Paris du 14 au 18 avril.

Elle sollicite le Conseil pour une participation de 100 € afin de participer aux frais de celui-ci. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme le Maire fait une lecture de l'agenda des cérémonies, réunions, manifestations depuis le début de l'année où elle s'est rendue ainsi que les adjoints et des membres du Conseil.

Lors de la cérémonie de la Sainte Barbe à Bagnac, début décembre, nous apprenons que notre locataire Dorian Lalo était sapeur pompier à la caserne de Bagnac depuis le mois d'août dernier. Le Conseil Municipal le félicite pour cet engagement.

Mme le Maire informe les membres du Conseil de la date de la réunion du vote du budget 2025 le vendredi 4 avril

Séance levée à 20h 15